

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 22 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-deux mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjointes.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Élise LEROY.

Secrétaire de séance : Mme Sabrina VOISIN.

Monsieur le Maire tient à informer les conseillers que nous avons dû prendre une décision de virement de crédit pour régler une facture au compte 271 en dépense d'investissement mais celui-ci n'était pas crédité de la somme nécessaire. La fongibilité votée lors du conseil municipal du 3 avril 2025 a permis de procéder à des mouvements de crédits (pour la somme de 500.00 € du compte 2157 au compte 271).

Délibération 1 SITE DES AULNAYS : RÉNOVATION DU KIOSQUE

De nombreuses discussions ont fait débat pour la rénovation ou pas du kiosque situé au site des Aulnays. La couverture est à refaire et devra être surélevée pour agrandir son diamètre pour permettre de moins mouiller le bas du kiosque.

Monsieur le Maire a reçu un devis de la part de l'entreprise SEGUIN Cyril qui a réalisé les travaux de couverture de la salle. Il comprend la démolition, la couverture en ardoises naturelles posées sur volige aux crochets inox. Le montant est de 3 886.50 € HT.

Le conseil municipal après délibération décide de faire réaliser les travaux de couverture du kiosque par l'entreprise SEGUIN Cyril pour le montant indiqué ci-dessus.

Délibération 2 INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire présente aux conseillers le dossier de demande relative à une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation environnementale sur la demande de la SARL Laurent COUPÉ au lieu-dit « Le Pré Boutin » commune du Val d'Arguenon pour l'autorisation de l'augmentation des effectifs de l'élevage porcin, la construction d'une nouvelle porcherie et la mise à jour de la gestion des déjections.

L'avis du conseil municipal est sollicité pour ce projet.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 22 MAI 2025**

Délibération 3 POINT D'EAU INCENDIE

Monsieur le Maire a reçu Monsieur CHENU Nicolas qui sollicite la commune pour une participation à la mise en place d'un point d'eau incendie sur son exploitation.

La participation avait été décidée ultérieurement (la prise en charge est de 50 % du prix de la cuve plafonnée à 3 000.00 € avec signature de la convention et du respect des règles établies).

Monsieur le Maire demande aux conseillers si M CHENU qui a son exploitation sur Corseul peut bénéficier de cette participation, le point d'eau incendie sera placé au lieu-dit « La Landelle » en Bourseul.

Monsieur le Maire propose que la participation soit possible à condition que le point d'eau incendie soit placé sur un terrain situé à Bourseul et ceci même si l'exploitation est sur une autre commune.

Le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire comme précisé ci-dessus.

Délibération 4 BALAYAGE DE LA COMMUNE

Comme chaque année, Monsieur BOURSEUL Benoit a fourni un devis pour qu'un balayage du bourg soit prévu. Le devis est proposé par la société LPS BALAYAGE qui suggère un forfait balayage moins de 6 km avec la mise à disposition d'une balayeuse avec chauffeur pour un montant de 250.00 € HT le passage.

Il propose deux passages, le devis s'élève à la somme de 500.00 € HT.

Les conseillers acceptent cette proposition.

Délibération 5 AVENANT A LA CONVENTION D'URBANISME

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'une convention a été signée avec Dinan Agglomération pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols. Celle-ci est adaptée à chaque commune en fonction de ce qu'elle souhaite instruire. (convention applicable au 1^{er} janvier 2022).

La nouvelle secrétaire, Mme Maria PASCOAL, réalisait l'instruction des déclarations préalables lors de son emploi à la commune de Quévert et propose de les instruire sur Bourseul.

Un avenant à la convention peut être proposé avec nos nouveaux souhaits : Certificat d'urbanisme d'information (CUa), déclaration préalable (DP) simple (tous les dossiers qui ne sont pas taxables).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter de réaliser un avenant de la convention avec nos nouveaux souhaits applicable au 1^{er} juin 2025 et autorise Monsieur le Maire à signer celle-ci.

Délibération 6 VOIRIE AU LOTISSEMENT « LA LOUVELAIS »

Monsieur le Maire souhaite informer les conseillers que la voirie (cheminement à la Louvelais) qui doit être faite au lotissement la Louvelais, a été revue à la baisse et passe de 220 à 170 m².

Le devis proposé par la société SPTP Travaux Publics passe à 6 109.80 € HT.

Les conseillers valident le devis pour effectuer les travaux de cheminement au lotissement « La Louvelais ».

Délibération 7 SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le SDIS22 distribue les secours sur le département, ne dispose plus de financement suffisant pour assurer le renouvellement de son parc roulant. Cet état de fait conduit à court terme à une dégradation de la réponse opérationnelle.

Le maintien de la qualité des secours sur notre territoire conduit à solliciter la création d'un fonds de concours d'investissement communal et volontariste pour participer au financement du parc roulant.

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 22 MAI 2025

Cette participation communale prend tout son sens puisque les pouvoirs de police administratives générales et spéciales confère au Maire la responsabilité de la distribution des secours sur son territoire ainsi que l'organisation de la défense extérieure contre l'incendie.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'Administration du SDIS a validé le 11 avril dernier la création de ce fonds de concours communal volontariste sur la base de 1.50 € par habitant (population DGF 2024) et qui portera sur les exercices 2025 et 2026.

Sur ces bases, la subvention d'investissement annuelle s'élève à 1 996.50 €.

Monsieur le Maire propose de participer à ce fonds de concours pour l'année 2025 et de revoir le dossier en 2026.

Les conseillers, après délibération et à l'unanimité, suivent la proposition de Monsieur le Maire, à savoir :

- de s'engager pour l'année 2025, participer à hauteur de 1 996.50 € reconductible par le biais d'une délibération pour l'année 2026.
- La convention peut être signée en stipulant que la participation pour 2026 sera revue au moment voulu.

Délibération 8

ABRI-CYCLES

Les instituteurs sollicitent la mairie pour bénéficier d'un abri vélo. Monsieur BOURSEUL Benoit a sollicité deux sociétés pour obtenir des devis.

Les deux devis proposés sont les suivants :

- KG MAT propose un devis avec un abri-cycles aluminium, avec deux bardages latéraux, un bardage de fond et un support cycle 5 places pour un montant de 1 604.33 € HT
- IDEO ÉQUIPEMENTS propose un abri-cycles alu tout en un 5 places. La structure est en profilé tubulaire de diamètre 50mm en aluminium anodisé. La toiture est en panneaux en polycarbonate alvéolaire épaisseur 10mm anti-UV. Les dimensions sont L2453 X l1976 X h2150mm. Le support cycle Galva 5 places pour un montant de 1 828.00 € HT.

Les conseillers décident de choisir la société KG MAT qui est la moins chère.

Délibération 9

DEVIS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Après vérification du matériel, la société KERFROID a constaté que l'étuve mobile de maintien au chaud ne fonctionne plus correctement. Pour rester dans les normes et servir des repas chauds aux enfants, il est nécessaire d'en changer.

Le devis fourni s'élève à la somme de 4 317.90 € HT. il comprend l'étuve mobile de maintien au chaud pour 3 857.00 € HT, 17 grilles pour 229.50 € HT et l'installation, la mise en service pour 231.40 € HT.

Le conseil Municipal valide le devis de KERFROID pour le restaurant scolaire.

Délibération 10

DEVIS POUR LE SITE DES AULNAYS

L'aménagement de la salle du site des Aulnays se termine. Un percolateur est nécessaire pour finaliser les achats de matériel de la cuisine.

La société KERFROID propose un devis d'un montant de 252.89 € HT, pour un percolateur WEST BEND 100 tasses, 16 litres-220V-1640W avec un thermostat de sécurité anti-chauffe.

Le Conseil Municipal accepte d'investir dans cet achat avec la société KERFROID.

Délibération 11

SUBVENTION FAFA-CONTRAT DE TERRITOIRE

Le Fonds d'Aide au Football Amateur subventionne des projets d'équipements. Par l'intermédiaire de ce dispositif, la Fédération Française de Football souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 22 MAI 2025

visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licenciés, et de leur proposer de nouveaux espaces répondant à leurs attentes.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une aide au FAFa pour la lice, les buts, un robot de tonte et la réfection du sol des vestiaires.

Le montant des dépenses totales est de 36 794.09 € HT se décomposant ainsi :

La lice et les buts : 24 594.00 € HT

Le robot de tonte : 8 615.09 € HT avec un contrat de service UP CARE SERVICE sur 60 mois de 3 300.00 € HT.

Le sol des vestiaires : 3 585.00 € HT.

Les conseillers acceptent de solliciter le FAFa pour le montant des dépenses globales de 36 794.09 € HT et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Délibération 12 **PERSONNEL COMMUNAL (SAISONNIER)**

Monsieur le Maire avertit les conseillers que les vacances d'été arrivent et que le personnel du service technique n'est pas au complet.

Madame CORDON Pauline a postulé pour travailler cet été au service technique de la commune de Bourseul (sauf entre le 11 et 14 août moment où elle n'est pas disponible).

Monsieur le Maire propose de l'embaucher du 23 juin au 8 août 2025 et du 18 au 29 août 2025.

Les conseillers valident la proposition d'embauche de Monsieur le Maire.

Délibération 13 **CHEMINS DE RANDONNÉE**

Madame Madeleine ABBÉ fait le point sur les propositions de création de chemins de randonnée. Celui qui pourrait partir du lotissement de la « Louvelais » et accéder au terrain de football (passage par des terrains privés où leurs accords sont nécessaires et une convention doit être faite et signée entre la commune et les propriétaires). Pour l'autre chemin c'est une remise en état d'un ancien parcours qui partirait du lieu-dit « Les Pruniers » et irait jusqu'à la Gesre.

Des travaux sont nécessaires, Monsieur le Maire propose de solliciter le contrat de territoire pour le montant restant soit environ 11 938 €.

Le Conseil Municipal est entièrement d'accord pour rouvrir et créer des chemins de randonnée et solliciter le contrat de territoire pour réaliser les travaux nécessaires.

Délibération 14 **MON TRO BREIZH**

Lors du dernier conseil, il avait été évoqué le sujet de Mon Tro Breizh. Monsieur le Maire et Madame Madeleine ABBÉ proposent de prendre une décision pour savoir si sur le principe les conseillers seraient d'accord pour la mise en place d'une « Pierre levée ». Les conseillers votent pour l'accord de principe, résultat 11 voix pour et 1 contre.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un budget participatif pour alléger le paiement qui s'élève à 3 000.00 €.

Le Conseil Municipal accepte sur le principe ce projet mais préfère attendre le résultat du budget participatif pour se positionner définitivement.

Délibération 15 **CONVENTION MEGALIS BRETAGNE**

Dans le cadre du nouveau plan de programme 2025-2029 et afin de pouvoir continuer à utiliser les services, les communes bénéficiaires du bouquet de services de Mégalis Bretagne doivent signer la nouvelle chartre d'utilisation, en privilégiant la signature électronique.

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 22 MAI 2025

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention pour le bon fonctionnement du service administratif.

QUESTIONS DIVERSES

MANIFESTE DE CHASSE

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'association des chasseurs lui a remis un manifeste de chasse avec des revendications. Il sera envoyé aux élus.

EXTENSION DE LA GARDERIE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'après de multiples discussions avec les entreprises concernées par la sécurisation de la porte de la garderie, une solution a été décidée pour la mise en place d'un système aimanté et conforme aux exigences. Le chantier sera ainsi terminé.

RÉUNIONS

Mardi 3 juin secteurs « Maritime » et « Pays de Plancoët ».

Jeudi 5 juin PLUiH.

Jeudi 5 juin conférence spectacle « Le grand appétit » découverte de la lecture pour les tout-petits.

Mercredi 11 juin assemblée générale de la Mission Locale.

Jeudi 12 juin assemblée générale de l'association Steredenn.

Vendredi 11 juillet extension de la Carrière des Vaux.

CHENIL

Lorsque nous récupérons un chien en divagation ou autre..., nous n'avons aucun endroit où il peut rester en sécurité. Monsieur le maire informe les conseillers qu'un chenil va être installé au site des Aulnays, avant l'intervention de la société SCAPA.

PROXI

S

INAUGURATION DU 28 JUIN 2025

Madame Madeleine ABBÉ s'occupe d'organiser l'apéritif d'inauguration.

AIDE SOCIALE

Monsieur Yves BRUNET a présenté au Conseil Municipal un compte rendu du désarroi d'une administrée qui a des soucis de santé importants. Plusieurs dispositifs ont été mis en place au niveau de la voirie pour ses déplacements, pas toujours faciles sur les trottoirs de la rue du Clos du Puits. Un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal pour rappeler les bonnes règles. Monsieur Yves BRUNET a présenté au conseil un équipement dont elle a nécessité pour l'aider dans sa vie courante et dans l'éducation des enfants. Ces équipements sont très coûteux et non pris en charge par les institutions à ce jour. Après débat, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la demande de subvention car cela ne relève pas du CCAS. Monsieur le Maire propose de rencontrer la personne avec Madame Anne-Claude MORIN et Monsieur Yves BRUNET.

Ordre du jour :

Fongibilité

Délibération 1 Site des Aulnays : rénovation du kiosque

Délibération 2 Installation classée pour la protection de l'environnement

Délibération 3 Point d'eau incendie

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 22 MAI 2025**

- Délibération 4 Balayage de la commune
 - Délibération 5 Avenant à la convention d'urbanisme
 - Délibération 6 Voirie au lotissement « La Louvelais »
 - Délibération 7 Service Départemental d'Incendie et de Secours
 - Délibération 8 Abri-cycles
 - Délibération 9 Devis pour le restaurant scolaire
 - Délibération 10 Devis pour le site des Aulnays
 - Délibération 11 Subvention FAFA-Contrat de territoire
 - Délibération 12 Personnel communal (saisonnier)
 - Délibération 13 Chemins de randonnée
 - Délibération 14 Mon Tro Breizh
 - Délibération 15 Convention Mégalis Bretagne
- Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 22 MAI 2025

Philippe DAULY
le Maire

Mme Sabrina VOISIN
Secrétaire de séance